



## Politique salariale 2021

1,9%

**LA NEGOCIATION A PERMIS DE GAGNER 0,6%**

La troisième et dernière réunion de négociation de la politique salariale 2021 a eu lieu le 20 juillet. Le projet d'accord est mis à la signature jusqu'au 24 août.

### *La dernière proposition de la Direction Générale*

#### **Les Mensuels (jusqu'au niveau VI)**

Budget total de 1,9% de la masse salariale des mensuels.

- Augmentation Générale : 0,9%.
- Mesure plancher pour les salaires jusqu'à 2500 € :  $0,9\% \times 2500 = 22,50$  €.
- Evolution de la prime d'ancienneté : 0,1%.
- Augmentations Individuelles : 0,9%.

Application en décembre.

Prise en compte par les managers des évolutions salariales de 2019 et 2020 de chacun des salariés.

Mesure collective versée en novembre pour tous : 1,9% du salaire brut d'octobre x 11.

Passage au statut cadre hors budget AI.

Traitement des éventuels écarts femmes / hommes hors budget politique salariale.

#### **Les Ingénieurs & Cadres (I à IIIC)**

Budget total de 1,9% de la masse salariale des ingénieurs & cadres.

- Augmentations individuelles : 1,9%.
- AI mini pour un ingénieur ou cadre de moins de 30 ans : 100 €.

Application en décembre.

Prise en compte par les managers des évolutions salariales de 2019 et 2020 de chacun des salariés.

Mesure collective versée en novembre pour tous : 1,9% du salaire brut d'octobre x 11.

Traitement des éventuels écarts femmes / hommes hors budget politique salariale.

## LES REVENDICATIONS FO (cf newsletters N°2021-12 et N°2021-13)

### Nous avons obtenu :

- Un niveau de 1,9 % soit + 0,6 % par rapport à la première proposition de la DG.
- Un retour à une véritable gestion des carrières avec des AI.
- Des mesures en faveur des jeunes et des bas salaires :
  - AG plancher pour les mensuels.
  - AI mini pour les ingénieurs & cadres de moins de 30 ans.
- La prise en compte de la politique salariale appliquée en 2019 et 2020.
- Une mesure collective compensant en partie la non-rétroactivité et offrant un complément de rémunération aux salariés sans AI.
- La prise en compte des promotions au statut cadre sur un budget spécifique.
- La prise en compte des écarts dans le cadre de l'égalité professionnelle sur un budget spécifique.

### Nous n'avons pas obtenu :

- Une véritable rétroactivité.
- Une AI mini pour les mensuels.
- Une garantie de progression salariale pour les ingénieurs & cadres.

En conclusion, la négociation a bien permis d'améliorer la première proposition de la Direction Générale.

Le niveau atteint est parmi les meilleurs obtenus dans les entreprises de notre secteur (Safran 1% et Airbus Defence & Space 1,9 % par exemple).

L'absence de la rétroactivité doit être pour nous transitoire avec un recalage du cycle de la politique salariale sur 12 mois dès 2022.

L'intérêt de la mesure collective est de donner notamment un complément de rémunération aux salariés sans AI après une année 2020 quasiment blanche pendant laquelle les efforts de chacun ont malgré tout été présents.

« La Direction Générale a été claire : sans accord ce sera 1,3% (première proposition) »

Nous allons réunir nos conseils syndicaux pour décider d'une signature ou pas.



FO Ariane Group



DSC, Bruno Dubéarn, Issac, 0670402912  
DSC suppléante, Evelyne Caputo, St Médard, 0788441331  
DSC suppléant, Bernard Tachaires, Issac, 0677686994  
DSC suppléant, Jean-Luc Lhardy, Les Mureaux, 0687779760

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



fo ariane group



fo\_arianegroup

**FO, nos emplois, nos salaires**

**FO**  
Ariane Group

Ouvriers – Techniciens - Agents de maîtrise – Ingénieurs & cadres  
FO toujours à vos côtés pour vous écouter, vous défendre et vous accompagner

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit sur une liste de diffusion autorisée.  
Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de nous le faire savoir.

Ingénieurs  
&  
Cadres  
by FO  
Ariane Group